

ARRÊTÉ

**Portant inscription
sur la liste d'aptitude
au grade
d'ASSISTANT DE
CONSERVATION
DU PATRIMOINE ET
DES BIBLIOTHEQUES
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
au titre de la Promotion Interne**

N/Réf. : MG/BdK/AZ

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2013 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires,

Vu l'arrêté n° 21-198 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire en date du 11 juin 2021, portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la Promotion Interne,

Vu les demandes d'inscription formulées par les Autorités Territoriales des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics affiliés au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Considérant que le Président arrête la liste d'aptitude,

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2024

Application agréée E.legalite.com

99_AR-037-283700128-20241106-24_389-AR

ARRÊTE

Article 1er :

La liste d'aptitude au grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques Principal de 2^{ème} Classe au titre de la Promotion Interne, pour l'année 2024, est fixée comme suit :

- TOURY Emilie

Article 2 :

La validité de la présente liste d'aptitude est de 2 ans, soit du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2026, renouvelable dans la limite de 4 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2028.

Article 3 :

Cette liste sera adressée à Monsieur le préfet d'Indre-et-Loire et publiée au Bulletin des Offres et Demandes d'Emplois (format informatique).

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à TOURS, le 6 novembre 2024

Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,

Michel GILLOT

Publié le : 06 NOV. 2024

Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,

Michel GILLOT

REÇU EN PREFECTURE
le 06/11/2024
Application agréée E.legalite.com

99_AR-037-283700128-20241106-24_389-AR